

ARRÊTE MUNICIPAL N°2023-06_SPORTS/DSTS

OBJET : **Fermeture Stade Ty Coat**

Le maire de la commune d'AURAY (56400),

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles des articles L.2212-1 et suivants et L.2122-21,

Considérant le passage de la tempête Ciaran entre le 1^{er} et le 2 novembre 2023 et les forts cumuls de pluie,

Considérant que le terrain du Stade Ty Coat n'est pas praticable,

Considérant que le déroulement des entraînements et matchs ne peut être assuré compte-tenu des intempéries passées,

ARRÊTE

Article 1 : L'utilisation des terrains du Stade Ty Coat est interdite jusqu'au lundi 06/11/2023 09h.

Article 2 : Le directeur général des Services de la ville, les Services techniques municipaux, le Service des sports et la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le sous-préfet de Lorient
- M. le directeur général des Services de la ville d'Auray
- Services techniques municipaux
- Police municipale
- Gendarmerie
- Auray Football Club

A Auray, le 03 novembre 2023

**Pour Mme le Maire
L'adjoint d'astreinte délégué aux sports
Benoit LE ROL**

